



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Première Commission

23^e séance

Jeudi 6 novembre 2003, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Sareva (Finlande)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 62 à 80 de l'ordre du jour (suite)

Décision sur tous les projets de résolution et de décision soumis au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant suspendre la séance pour que des consultations officieuses puissent avoir lieu et pour permettre aux délégations d'être tenues au courant de l'état d'avancement du projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1 et de la position de ses principaux auteurs.

La séance, suspendue à 15 h 10, est reprise à 16 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va se prononcer aujourd'hui sur le dernier projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1, intitulé « Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects », contenu dans le groupe 4, « Armes classiques ».

Avant que la Commission prenne une décision sur le projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1, je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration d'ordre général autre que des explications de vote ou présenter des projets de résolutions révisés.

M. Trezza (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union

européenne sur le projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1, intitulé « Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ». Les pays qui sont sur le point d'y accéder, Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; les pays associés, Bulgarie, Roumanie et Turquie; et les pays de l'Association européenne de libre-échange, Islande et Norvège, membres de la Zone économique européenne, s'alignent sur cette déclaration.

L'Union européenne et ses États membres peuvent à juste titre prétendre être à l'avant-garde du combat mené contre le trafic illicite des armes légères. Tous les États membres de l'Union européenne et les pays qui sont sur le point d'y accéder se sont portés coauteurs du projet de résolution. L'Union européenne est attachée à la pleine application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et est convaincue que les résultats de la Réunion biennale des États qui s'est tenue en juillet 2003 sont très positifs. Par son appui politique et sa contribution financière aux initiatives concernant les armes légères, l'Union européenne a démontré la constance de son engagement. Nous estimons que l'élan imprimé à cette importante initiative multilatérale doit être maintenu et renforcé.

En conséquence, l'Union européenne salue le projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

aspects, et elle espère sincèrement qu'il pourra être adopté par consensus. Comme elle l'a déclaré dans le débat général, l'Union européenne attache une grande importance à la Réunion biennale de 2005, qui représentera un pas décisif vers la préparation de la Conférence d'examen prévue en 2006, et a l'intention de proposer un des États membres de l'Union européenne pour présider la réunion de 2005.

Le problème que posent les armes légères se présente sous bien des aspects différents, et la question doit donc être examinée aux niveaux mondial, régional et national.

Nous attirons particulièrement l'attention de la Première Commission sur le fait qu'il est nécessaire d'accomplir un important travail complémentaire pour procéder à des contrôles à l'exportation, moyen essentiel pour réduire le commerce illicite des armes légères. À la Conférence des Nations Unies tenue en 2001 sur les armes légères, il a été convenu que l'une des mesures propices pour combattre le commerce illicite de ces armes consistait à établir par des certificats l'authenticité de l'utilisateur final. Ces certificats aident à prévenir le détournement et la réexportation illicites des armes légères. L'Union européenne a promu l'inclusion d'un paragraphe sur cette question dans le projet de résolution de cette année en reprenant directement des termes du Programme d'action. Il ressort des nombreuses consultations que nous avons eues avec des pays appartenant à tous les groupes géographiques, que la promotion de cette question jouit d'un large appui. L'Union européenne envisage de revenir sur cette question au cours de l'année qui vient, et, à cet effet, elle demeure en étroite consultation avec les autres délégations.

Conformément à la recommandation du Groupe d'experts gouvernementaux, le projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1 reporterait le moment de déterminer la nature de l'instrument de traçage et de marquage, lequel serait négocié en 2004. Selon l'Union européenne, il aidera à clarifier cette ambiguïté. L'Union européenne est convaincue qu'un instrument multilatéral, juridiquement contraignant dans ce domaine permettrait avant tout d'améliorer et de renforcer considérablement les moyens d'établir des preuves contre les trafiquants illégaux et ceux qui participent à des activités terroristes ainsi que de mieux étayer celles-ci.

Cette déclaration étant vraisemblablement la dernière que je prononce à la Première Commission, je tiens à ajouter un dernier mot au nom de l'Union européenne et des pays qui sont sur le point d'y accéder. Avant de terminer les travaux de la Première Commission pour cette année, et alors que le bateau se dirige vers le port, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, nos sincères félicitations pour le sérieux et la rigueur dont vous avez fait preuve dans la conduite de notre travail. Nous rendons également hommage aux efforts sincères et fructueux que vous avez déployés pour amorcer le processus de rationalisation et améliorer l'efficacité des travaux de la Première Commission. C'est là un aspect particulier de cette session, et nous vous remercions pour le travail bien fait.

De même, je remercie les membres du Secrétariat pour leurs travaux et pour l'aide qu'ils ont apportée aux délégations pendant cette session. Nos remerciements particuliers vont au secrétariat de la Commission pour ses précieux services et conseils. Les interprètes et les traducteurs ont accompli un remarquable travail et nous devons les en remercier sincèrement. Nous sommes également reconnaissants aux fonctionnaires responsables du dispositif logique tellement crucial pour assurer le succès de nos semaines de travaux.

Enfin, je tiens à adresser à toutes les délégations nos félicitations pour l'atmosphère et l'esprit positif de coopération qui ont prévalu parmi elles cette année. Nous devons tous nous engager à poursuivre le renforcement de notre dialogue et notre compréhension mutuelle; l'Union européenne est prête à assumer sa part.

Mme Notutela (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): J'ai demandé à prendre la parole au nom de la Colombie, du Japon et de mon pays, l'Afrique du Sud, qui sont les principaux auteurs du projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1 sur le commerce illite des armes légères sous tous ses aspects. La prolifération des armes légères constitue la principale menace dans le monde en développement, en particulier en Afrique.

Depuis plusieurs années, les projets de résolution sur les armes légères jouissent d'un vaste appui et ont été adoptés par consensus. C'est avec un profond regret – et nous en sommes affligés – qu'aujourd'hui, tandis que nous examinons l'application du Programme

d'action sur les armes légères, nous sommes obligés de prendre une décision différente.

Je puis vous assurer, Monsieur le Président, et puis assurer les autres auteurs du projet de résolution, que ses principaux auteurs ont recherché de très nombreux avis sur divers de ses aspects. Nous avons largement consulté sur toutes les questions qui ont été soulevées en ce qui concerne les incidences du budget-programme. Les économies qu'il serait possible de réaliser dans les incidences du budget-programme n'ont malheureusement pas été suffisantes. Nous le regrettons. Nous faisons maintenant face à un choix et le consensus sur le projet de résolution pourrait être rompu.

Je saisis l'occasion pour remercier les autres auteurs du projet de résolution pour leur patience. La décision sur le projet de résolution était censée être prise lundi mais jusqu'à maintenant rien ne s'est produit. Nous regrettons le délai, mais l'attachement des trois principaux auteurs aux dispositions du projet de résolution a été renforcé à la suite de ce qui est arrivé la semaine dernière.

Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, pour nous avoir accordé suffisamment de temps pour les consultations que nous avons eues avec diverses délégations, y compris les autres principaux auteurs. Je veux souligner de nouveau le fait que ce qui a été convenu en 2001 concernant le Programme d'action demeure toujours valide.

M. Sritt (Suisse) : La Suisse attache une grande importance à la poursuite des efforts entrepris dans le cadre des efforts visant à lutter contre la prolifération des armes légères. Comme les autres délégations avant elle, ma délégation déplore qu'il n'ait pas été possible d'atteindre le consensus sur le projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1 – que la Suisse estime pourtant d'une très grande importance – et ceci malgré les efforts intenses déployés par de nombreuses délégations. Ma délégation déplore en particulier que le blocage provienne non pas d'un point de substance mais d'un problème de financement qui, par ailleurs, a été détecté de manière particulièrement tardive dans nos travaux.

La Suisse exprime toutefois l'espoir qu'il sera possible de résoudre ce problème dans le laps de temps qui nous sépare du moment où cette résolution sera portée à l'attention de la plénière. Nous pensons en particulier qu'il est possible d'agir à la fois sur la

mobilisation des ressources et sur les coûts où nous voyons encore un potentiel d'économies sans que la qualité des travaux en souffre. En tout état de cause, la Suisse s'engagera dans les jours qui viennent pour contribuer à la recherche d'une solution innovatrice pour résoudre ce problème de financement – une solution qui puisse être acceptée par toutes les délégations concernées.

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune autre délégation ne souhaite faire de déclaration générale avant qu'il soit procédé à une prise de décision sur le projet de résolution, nous allons prendre une décision sur le projet de résolution A/C.1.58/L.1/Rev.1.

Je donne la parole au représentant de Cuba, qui souhaite expliquer son vote avant le vote.

M. Gala López (Cuba) (*parle en espagnol*) : L'ONU, et en particulier l'Assemblée générale, en tant qu'instance multilatérale par excellence, a prouvé qu'elle est l'arène qui convient le mieux à l'élaboration, à la promotion, à la recommandation et à la conclusion d'un accord sur les mesures pertinentes à adopter pour prévenir, faire face et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

L'adoption, en juillet 2001, du Programme d'action des Nations Unies pour faire face à ce fléau témoigne clairement de ce fait. Compte tenu de l'importance que mon gouvernement attache à cette question, ma délégation appuiera une fois encore le projet de résolution contenu dans le document A/C.1/58/L.1/Rev.1.

Nous souhaitons en particulier clarifier l'interprétation que nous donnons au paragraphe 11 du dispositif. Nous comprenons que l'issue de consultations générales que tiendra le Secrétaire général ne doit pas préjuger les discussions qu'auront ensuite les États Membres dans le but de déterminer les mesures qu'il est nécessaire de prendre pour renforcer la coopération internationale et examiner la question du courtage illicite des armes légères.

Ayant émis ces principes eu égard à la question dont nous sommes saisis et au projet de résolution, ma délégation demande officiellement que son nom soit ajouté aux auteurs du projet.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va donc procéder maintenant à une prise de décision sur le projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1.

Un vote enregistré a été demandé.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission qui va procéder au vote.

M. Sattar (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : La Commission va se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1, intitulé « Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ».

Le projet de résolution a été présenté par le représentant de l'Afrique du Sud à la 13^e séance, le 22 octobre 2003. Le nom des auteurs du projet de résolution figure dans le document A/C.1/58/L.1/Rev.1 ainsi que dans le document A/C.1/58/INF.2 et add.1, 2, 3, 5 et 6. À cette liste, il faut ajouter le Sri Lanka et Cuba qui se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Dans ce contexte, je tiens à souligner à l'attention de la Commission, les incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme qui est contenu dans le document A/C.1/58/L.56.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie,

Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Néant.

Par 162 voix contre une, le projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1 est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. McGinnis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est avec beaucoup de regrets que la délégation des États-Unis a voté « non » sur A/C.1/58/L.1/Rev.1 concernant le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Notre gouvernement appuie fermement les importantes mesures et activités proposées dans le projet. Cependant, le coût estimé de près de 1,9 million de dollars pour des activités non budgétisées précédemment, qui a été communiqué aux délégations d'une manière tardive inacceptable par le biais des incidences associées au budget-programme contenu dans le document A/C.1/58/L.56, n'a laissé à notre délégation d'autre choix que de s'opposer à ce projet en tant que mesure de discipline fiduciaire.

Chacun ici sait que les États-Unis sont un participant et un leader dans le combat contre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et qu'ils continueront à œuvrer à cette fin.

Nous estimons comme particulièrement prometteur le fait que l'instrument de marquage et de traçage sera élaboré au cours des deux prochaines années, ce qui permettra de compléter l'instrument existant aux États-Unis pour le marquage et le traçage des armes légères. La politique des États-Unis concernant le maintien d'une discipline budgétaire à l'ONU est cependant bien connue également.

Bien que des mesures aient été prises pour réduire le coût, la somme de près de 1,5 million de dollars dans les coûts estimatifs qui sont identifiés dans les incidences sur le budget-programme pour la résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1, n'est ni allouée pour le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 des Nations Unies, ni compensée par des réductions dans les programmes moins prioritaires que le combat contre cette menace.

Dans un monde de priorités concurrentielles et de ressources limitées, des choix s'imposent. À ce jour, cependant, les choix qui s'imposent n'ont pas été faits, soit pour ramener les activités formulées dans le projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1 à un niveau plus gérable, soit pour faire des économies compensatoires dans d'autres programmes qui, bien que dignes d'intérêt, sont moins prioritaires, soit pour faire un peu des deux. De fait, tout le processus qui conduit à cette issue décevante du projet de résolution à la Première Commission méritera de faire l'objet d'un examen minutieux à une date ultérieure.

Comme il est bien connu, les États-Unis ont de longue date pour politique de s'opposer à des activités non financées directement, qui augmentent le budget global des Nations Unies. Non maîtrisées, les activités formulées dans le projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1, aboutiraient précisément à cela. Les États-Unis entendent donc œuvrer fermement à la Cinquième Commission pour faire en sorte que ce projet de résolution ne dépasse pas le coût prévu. Nous espérons que d'autres délégations se joindront à nous dans cet effort, car il y a peu de questions aussi prioritaires pour la communauté internationale que celle du combat du commerce illicite des armes légères. En oeuvrant ensemble, les États Membres peuvent apporter le plein appui politique et le financement complet que cette question critique mérite à juste titre tout en restant attachés au maintien de la discipline budgétaire.

Notre délégation souhaite exprimer ses félicitations aux délégations des principaux auteurs du

projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1 – Colombie, Japon et Afrique du Sud – pour la souplesse et le dynamisme dont ils ont fait preuve en recherchant les moyens de surmonter les problèmes que posent les incidences d'un budget-programme dont le processus a sérieusement besoin d'être amélioré. Le vote d'aujourd'hui des États-Unis ne met nullement en question la gestion du projet de résolution par ces délégations. Au contraire, nos quatre délégations n'ont ménagé aucun effort pour essayer de rechercher un moyen de parvenir au consensus sur cette question à la Première Commission. Finalement, le temps a tout simplement manqué à la présente session pour trouver une solution qui satisfasse toutes les délégations.

Notre délégation attend avec intérêt le moment de travailler à la Cinquième Commission avec les délégations des auteurs et avec d'autres délégations pour régler les aspects financiers de ce projet de résolution, de telle façon qu'il sera possible aux États-Unis de se joindre au consensus lorsque le projet de résolution sera présenté à l'Assemblée générale pour adoption.

Je saisis l'occasion pour vous remercier, Monsieur le Président de la façon efficace et remarquable dont vous avez dirigé la Commission. Nous louons les efforts que vous avez faits pour revitaliser la Commission. Nous remercions également le Secrétariat pour l'appui qu'il a apporté tant à nous qu'à la Commission.

M. Ogawa (Japon) (*parle en anglais*) : Les armes légères sont de fait des armes de destruction massive qui sont responsables d'un grand nombre de victimes tous les ans. D'un point de vue humanitaire, il est impérieux de prendre d'urgence des mesures pour remédier à ce problème. Nous sommes donc heureux qu'avec de nombreux autres pays nous ayons été en mesure de soumettre ce projet de résolution.

Par ailleurs, il importe que l'efficacité et l'utilité des dépenses budgétaires des Nations Unies soient renforcées afin que nous soyons en mesure d'examiner les questions hautement prioritaires dans le cadre des ressources limitées des Nations Unies. Afin de traduire ces efforts dans le budget-programme des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004-2005, nous devons élaborer un ordre de priorité pour les autres questions. À cet égard, le Japon s'est opposé à une augmentation du budget des Nations Unies qui ne s'accompagnerait pas d'un débat sur l'ordre de priorité.

Bien que le projet de résolution entraîne des incidences sur le budget-programme, nous estimons que la question des armes légères est prioritaire, et nous agissons en conséquence. Cependant, notre position sur ce projet de résolution ne signifie pas que le Japon est revenu sur sa position fondamentale que ce soit sur le besoin d'établir un ordre de priorité pour les activités des Nations Unies ou sur le niveau global du budget des Nations Unies. En conséquence, nous continuerons d'analyser attentivement le coût prévu et l'examinerons avec le Secrétariat et les États Membres concernés afin d'éviter que le niveau du budget des Nations Unies ne subissent d'autres augmentations.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre la dernière déclaration pour une explication de vote après le vote.

Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration générale.

M. Goussous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Au nom des États membres de la Ligue des États arabes, j'ai l'honneur de vous exprimer, Monsieur le Président, nos sincères félicitations et notre gratitude pour la façon efficace dont vous avez contribué aux travaux de la Première Commission au cours des cinq dernières semaines et pour votre direction éclairée de la Commission, qui nous a conduits à une issue fructueuse, laquelle montre le rôle central que joue l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Cette issue est le fruit de vos aptitudes et de votre efficacité – qualités que vous avez montrées tout au long de votre carrière diplomatique, à la fois au Ministère des affaires étrangères de la Finlande et, ici, à l'ONU. Je tiens également à exprimer mes remerciements et ma gratitude à tous les autres fonctionnaires de la Commission pour leur dynamisme qui a contribué au renforcement de nos travaux et pour l'entière transparence dont ils ont fait preuve.

Le Groupe arabe tient également à remercier tout le personnel du Secrétariat et du Département des affaires de désarmement et à exprimer sa gratitude pour le leadership de M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, qui n'a ménagé aucun effort pour faire en sorte que les délibérations de la Première Commission se déroulent sans heurt. Qui plus est, je tiens à exprimer nos remerciements et nos félicitations à M. Mohammad Sattar, Secrétaire de la

Première Commission, pour le dévouement dont il a fait preuve et qui a eu une incidence positive sur les travaux de la Commission. Nos remerciements s'adressent également aux interprètes et à toute l'équipe du service des conférences.

M. Syed Hasrin (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Avant tout, le Mouvement des pays non alignés tient à vous remercier, Monsieur le Président, pour la façon dont vous avez dirigé les travaux de la Commission au cours des cinq dernières semaines. Nous exprimons également nos félicitations aux autres membres du Bureau.

Comme les années précédentes, le Mouvement des pays non alignés a abordé notre session dans un esprit constructif. Nous avons eu avec les délégations intéressées des consultations officieuses sur les projets de décision et résolution. Ces consultations officieuses se sont révélées utiles, car elles nous ont permis d'échanger des vues avec d'autres délégations dans un esprit de compromis et de coopération afin de trouver un terrain commun. Lorsque cela a été possible, le Mouvement des pays non alignés nous a fait connaître certaines des préoccupations exprimées par diverses délégations. Le Mouvement des pays non alignés a abordé le projet de résolution présenté par d'autres délégations dans le même esprit. Nous remercions les délégations qui ont apporté leur coopération au Mouvement des pays non alignés.

La Commission a maintenant complété son examen de tous les points inscrits à l'ordre du jour et a réussi à adopter 53 projets de résolution et décision au cours de la période qui lui a été allouée. En fait, nous avons fini un jour plus tôt que prévu. C'est un bon résultat. Dans ce contexte, il convient de vous féliciter, Monsieur le Président, et de féliciter également les membres du Bureau et toutes les délégations ainsi que les groupes politiques et le Secrétariat pour ce travail difficile et cette coopération.

Néanmoins, il reste encore à déterminer si nos travaux à la présente session s'achèveront sur les résultats concrets auxquels nous aspirons. Cela dépendra si nous avons la volonté, collective et individuelle, de suivre et d'appliquer les décisions et les résolutions adoptées à cette session. La question de l'application des décisions et résolutions a été soulevée par nombre de délégations. Cette question doit être

examinée attentivement par nous tous, sur la base en particulier de l'esprit renouvelé et de l'élan imprimé à la revitalisation de l'Assemblée générale.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son attachement à la promotion de la paix et de la sécurité nationales par le biais de mesures de désarmement. Le Mouvement des pays non alignés tient à réaffirmer fermement ses vues sur le fait que des solutions convenues multilatéralement et sur la base du multilatéralisme, conformément à la Charte des Nations Unies, offrent la seule manière viable d'examiner les questions du désarmement et de la sécurité internationale.

M. Jon Yong Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole pour clarifier une fois encore la position de la République populaire démocratique de Corée sur le problème nucléaire entre elle et les États-Unis. J'espère que ma déclaration sur la question nucléaire entre notre pays et les États-Unis contribuera à corriger l'interprétation qu'en ont tous les participants présents ici aujourd'hui.

D'un point de vue historique, le problème nucléaire sur la péninsule coréenne trouve son origine aux États-Unis. En d'autres termes, il est l'essence d'un produit de la politique hostile des États-Unis consistant à étouffer la République populaire démocratique de Corée au moyen d'armes nucléaires. Néanmoins, les États-Unis cherchent maintenant à tromper l'opinion publique, comme si la République populaire démocratique de Corée faisait planer un danger sur le système de non-prolifération nucléaire.

On ne peut éluder le fait que le Ministre de l'énergie des États-Unis, dans la déclaration qu'il a faite à la séance qui s'est tenue au Siège de l'ONU le 5 novembre 2003, en parlant de la République populaire démocratique de Corée, a soutenu que la Corée du Nord ne respectait pas les obligations qui lui incombaient en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et poursuivait secrètement un programme d'enrichissement d'uranium. Cela est contraire au fait.

Ma délégation estime qu'il est nécessaire de saisir brièvement l'occasion offerte pour résumer le problème nucléaire entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Les États-Unis s'étaient engagés à mettre fin aux menaces nucléaires et à renoncer à toute hostilité à l'encontre de

la République populaire démocratique de Corée, conformément à la déclaration conjointe de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis en date du 11 juin 1993 et du Cadre de travail convenu entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et adopté en 1994. Cependant, les États-Unis n'ont pas honoré leurs obligations mais ont, au contraire, poursuivi la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, intensifiant ainsi les menaces nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée. En particulier, les États-Unis ont rejeté le Cadre de travail de 1994 et violé les principes fondamentaux du TNP en désignant la République populaire démocratique de Corée comme faisant une partie d'un « axe du mal » et en en faisant la cible d'une frappe nucléaire préemptive et en éludant l'engagement qu'ils ont pris en ce qui concerne la construction de réacteurs à l'eau légère et en arrêtant la fourniture de pétrole brut.

Qu'est-ce donc que le droit international? Qui doit l'appliquer? Les jugements et les arguments de États-Unis sont-ils le droit international? Les États-Unis ont-ils le droit d'évaluer l'application des accords internationaux et de punir ceux qui violent leurs prises de position? Seuls les petits pays ont-ils l'obligation de les appliquer? N'est-ce pas une violation du TNP lorsque les États-Unis menacent de recourir aux armes nucléaires contre des petits pays en développement qui mettent au point des armes nucléaires?

La République populaire démocratique de Corée a décidé de se retirer du TNP et de renforcer sa dissuasion nucléaire pour affronter la politique toujours plus hostile et la pression qu'exercent les États-Unis sur la République populaire démocratique de Corée. S'agit-il de véritables menaces contre d'autres pays ou d'une violation du droit international? La menace de grands pays contre des petits pays favorise-t-elle la paix? Où trouve-t-on la résistance des petits pays contre les menaces à la paix? Il est nécessaire pour la communauté internationale de discuter sincèrement et franchement des problèmes de paix et de sécurité ainsi que de justice et d'impunité. Si les États-Unis abandonnaient complètement leur politique hostile à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, s'ils la respectaient et traitaient son système sur un pied d'égalité, on pourrait faire disparaître les préoccupations des États-Unis. Pour cette raison, la République populaire démocratique de Corée a maintenu sa position cohérente, à savoir : régler la

question nucléaire selon le principe d'actions simultanées, après avoir proposé une solution d'ensemble dont le but ultime est de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Cependant, notre position est de faire face à la politique des États-Unis à la fois intransigeante et persistante qui vise à suffoquer la République populaire démocratique de Corée d'une manière dure et de répondre à une attitude amicale des États-Unis par une attitude identique. La République populaire démocratique de Corée continuera de suivre attentivement les mouvements des États-Unis.

Pour terminer, ma délégation adresse ses profondes félicitations à vous, Monsieur le Président, pour vous être dévoué en vue de conduire nos délibérations aux résultats souhaités..

M. Udedibia (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe africain, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous féliciter et de vous remercier pour avoir permis aux travaux de cette session de parvenir à une issue fructueuse. Par votre intermédiaire, je tiens à remercier le Bureau, le Secrétariat, les interprètes et autre personnel qui nous ont fourni d'autres services.

Le projet de résolution A/C.1/58/L.1/Rev.1 est très important pour l'Afrique, car la propagation des armes légères est grandement responsable de l'instabilité et de l'insécurité politiques, de la stagnation économique et de la crise humanitaire que connaît le continent. Pour cette raison, le Groupe africain regrette vivement l'impossibilité où s'est trouvée la Première Commission d'adopter le projet de résolution par consensus, comme cela a toujours été le cas pour des textes similaires.

Nous voulons, cependant, espérer que le désaccord sera réglé suffisamment tôt pour permettre la pleine application du projet de résolution. Nous espérons également que le projet de résolution sera adopté par consensus lorsqu'il sera examiné à l'Assemblée générale.

M. Rowe (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe africain, que ma délégation a l'honneur de présider pendant le mois de novembre, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'efficacité dont vous avez fait preuve en dirigeant les affaires de la Première Commission. Nous n'avons jamais, évidemment, douté de votre capacité et de votre talent pour ce faire de manière satisfaisante.

Hier et cet après-midi, certaines délégations ont utilisé ce que l'on peut décrire comme une métaphore maritime pour dire que nous nous approchons du port. Monsieur le Président, en tant que capitaine, avec l'aide du Bureau et du personnel efficace du Secrétariat, y compris les interprètes, les traducteurs et les rédacteurs de procès-verbaux, vous avez conduit le bateau et avez fait en sorte qu'il ne se transforme pas en cuirassé. Nous avons maintenant jeté l'ancre dans le port, un jour plus tôt que prévu. Cela n'a pas, évidemment, été un voyage calme, en particulier au cours des derniers jours et de cet après-midi.

Cependant, le Groupe africain se félicite, malgré de légères bosses, que le bateau n'ait pas coulé. Nous continuons d'espérer qu'il sera possible de réparer les dommages causés au principe du consensus sur les principales questions internationales. Et nous estimons que le projet de résolution qui vient d'être adopté (A/C.1/58/L.1/Rev.1) concerne une question internationale majeure.

Qu'il me soit permis d'exprimer notre profonde reconnaissance à toutes les délégations qui ont appuyé les projets de résolution parrainés par le Groupe africain et ceux qui présentaient pour nous – et qui continuent de présenter – un intérêt direct, notamment le projet de résolution que nous venons d'adopter. J'ai parlé de projets de résolution jouissant d'un parrainage africain, mais, en réalité, il s'agit de projets de résolution de la Première Commission et de l'Assemblée générale, car, nonobstant nos intérêts nationaux et régionaux, dans l'analyse finale, quand il s'agit du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales, nous avons une responsabilité collective – en fait, une obligation collective – d'œuvrer assidûment et, par notre travail à cette Commission, de rendre ce monde plus sûr pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone pour les aimables paroles qu'il a adressées au capitaine et à son équipage.

M. Cato (Philippines) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe asiatique, j'ai l'honneur de vous exprimer notre reconnaissance, Monsieur le Président, pour avoir dirigé les travaux de la Première Commission vers une issue fructueuse. Sous votre direction avisée, nous avons été en mesure d'accomplir ce que nous nous étions fixé. Nous saisissons également l'occasion pour exprimer nos félicitations au Secrétaire général adjoint, M. Nobuyasu Abe, aux

membres du Bureau et au Secrétariat, ainsi qu'aux interprètes, aux traducteurs et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'issue fructueuse des travaux de la Première Commission.

Enfin, nous félicitons toutes les délégations pour leur esprit de coopération qui a présidé cette année aux travaux de la Première Commission. Cela a contribué à atteindre notre objectif : nous rapprocher d'un monde plus sûr, plus tranquille et exempt armes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Rapporteur de la Commission, le représentant de l'Équateur.

M. Carbo (Équateur), Rapporteur de la Première Commission (*parle en espagnol*) : Je me joins aux paroles de félicitations qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, en ce qui concerne les travaux accomplis par vous-même et par le Secrétariat.

J'ai demandé la parole pour exprimer au nom de ma délégation et de mes collègues du Bureau nos félicitations au Secrétaire de la Première Commission, M. Mohammad Satter, qui, après 30 ans de service à l'Organisation – 20 ans avec la Première Commission, dont cinq en tant que Secrétaire de la Commission – va bientôt jouir d'une retraite bien méritée. M. Sattar a eu une carrière longue et productive, qui a été marquée par son professionnalisme et son dévouement. Nous le remercions pour son précieux travail et lui souhaitons plein succès dans la prochaine étape de sa vie.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui me concerne, je souhaite faire écho aux paroles exprimées par le Rapporteur à M. Sattar, qui est sur le point de quitter le Secrétariat de l'ONU après avoir servi l'Organisation – et la communauté internationale par l'intermédiaire de l'ONU – avec distinction pendant près de 30 ans. C'est avec regret, M. Sattar, que nous vous voyons quitter l'Organisation, mais vous méritez votre retraite, et je suis certain que vous jetterez un œil attentif sur les importantes et graves questions dont notre Commission a traité avec vous pendant les 20 ans que vous y avez travaillé. Les questions que vous pourrez suivre ne manqueront pas, et je suis certain que comme un observateur enthousiaste des questions actuelles, vous les suivrez attentivement. J'espère que vous nous verrez progresser, pas seulement ici mais dans d'autres parties du mécanisme du désarmement des Nations Unies. Je vous adresse personnellement mes sincères remerciements pour votre très bonne coopération.

M. Stevčeski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, au nom du Groupe de pays d'Europe orientale, que la Macédoine préside pendant le mois en cours, de vous remercier et de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre direction avisée tout au long des différentes étapes de nos travaux à la Première Commission cette année. Les efforts que vous avez déployés sans relâche ont grandement contribué au succès de l'issue de nos travaux. Nos remerciements et félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau et au Secrétariat.

Le Président (*parle en anglais*) : Aucune autre délégation n'a demandé à prendre la parole à cette étape. Nous en avons ainsi terminé avec nos travaux : décision sur tous les projets de résolution et décision soumis au titre des points 62 à 80 de l'ordre du jour.

Avant de lever la séance, je tiens à faire une brève déclaration en ma qualité de Président de la Première Commission.

Depuis sa création, la Première Commission fait intégralement partie du processus global de création de normes englobant un grand nombre de questions relatives au calendrier sur la sécurité. Bien qu'elles n'aient pas la force contraignante des traités, nos résolutions peuvent, néanmoins, servir à renforcer les principes du droit qui régissent la maîtrise et l'élimination des armes les plus dangereuses du monde. Elles peuvent aussi contribuer à identifier les modalités pour de nouvelles normes et à juger dans quelle mesure les États Membres y sont préparés. La nature de nos travaux est nécessairement politique, car nous cherchons à établir des priorités pour une action collective entre les États Membres tout en fournissant une instance commune où chaque délégation et chaque groupe d'États peuvent exprimer leurs vues.

Pour accomplir ces tâches difficiles, nous devons disposer de procédures suffisamment souples pour répondre aux besoins de tous les États Membres et judicieusement structurées pour faire en sorte que les efforts que nous faisons conduisent à des résultats concrets et pratiques. Je me félicite du fait que cette année la Commission a pris quelques mesures initiales pour améliorer son processus de délibération.

L'année dernière, mon prédécesseur a instamment invité tous les membres à répondre au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée sur la réforme de l'ONU (A/57/387). Bien que, une fois encore, nous

n'ayons pas réussi à adopter l'ensemble des réformes procédurales et administratives énoncées dans cet important document, nous avons fait avancer ce processus dans nombre de ses aspects.

Nous avons gardé du temps pour procéder à un échange de vues officieux consacré précisément à cette question. Qui plus est, nous avons adopté 29 projets de résolution et décision sans vote, dont un projet de résolution sur l'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Commission.

J'ai maintenant l'intention de préparer une évaluation – mon évaluation en tant que Président – de l'échange de vues officieux sur nos méthodes de travail que nous avons eu il y a environ deux semaines. Il est extrêmement important que l'essence de cette discussion très utile soit couchée sur le papier. On ne doit pas la laisser s'évaporer dans l'air, comme cela n'arrive que trop souvent dans cette organisation. Je partagerai cette évaluation avec le Président de l'Assemblée générale, avec mon successeur en qualité de Président et, évidemment, avec les membres de la Commission.

La Première Commission dispose de possibilités non exploitées dans le domaine de la contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il faut constamment essayer d'améliorer nos décisions. La liste de celles-ci est longue : je soulignerai à cet égard quelques exemples seulement de ce que, personnellement, j'estime pouvoir être fait.

Premièrement, le débat général pourrait être raccourci et ramené à une semaine seulement. Je reconnais que cela n'irait pas sans complications, en particulier pour les délégations les plus petites. Cependant, les bénéfices l'emporteraient sur les effets contraires. Plus singulièrement, un débat général plus intensif permettrait de tirer un maximum de la participation des capitales pendant toute sa durée. Nous pourrions faire du débat général un véritable segment de plus haut niveau de nos travaux, une réunion annuelle de la crème de la crème des experts en désarmement et en non-prolifération des États Membres.

Deuxièmement, la discussion du segment thématique pourrait être étendue et transformée en une phase de nos travaux plus interactive et orientée vers les consultations. Plus spécifiquement, les consultations officieuses, que ce soit sur des sujets thématiques ou sur des projets de résolution

particuliers, pourraient être utilisées de la même manière qu'elles le sont dans d'autres des grandes commissions de l'Assemblée générale. Ces informations officieuses, présidées par des coordinateurs désignés par le Bureau et avec l'aide complète des services du Secrétariat, pourraient aider les États membres à se rapprocher davantage d'une entente commune sur certaines questions et pourraient sur d'autres offrir enfin la voie à un débat plus interactif.

Troisièmement, notre ordre du jour doit être modifié pour mieux aborder le contenu thématique positif de nos travaux. Même si cela devait être fait à des fins de présentation seulement, une présentation plus logique et plus transparente aiderait certainement « M. Public » dont a parlé le Président de l'Assemblée générale à mieux comprendre ce que nous faisons effectivement. Pour dire les choses simplement, nous pourrions réduire notre ordre du jour à un groupe de 10 points, identique aux groupes thématiques actuels; les divers projets de résolution maintenant adoptés au titre de chaque groupe constitueraient les subdivisions d'un ordre du jour réorganisé. De nouveaux projets de résolution pourraient être présentés au titre de l'un des 10 points groupés.

Quatrièmement, même si le Président de la Première Commission est actuellement élu à l'avance, il ou elle doit pouvoir compter sur la mise en place du reste du Bureau bien avant que commence la session. De plus, en début d'été il pourrait être déjà trop tard pour procéder à l'élection si nous permettons à la Présidence et au Bureau de tenir préalablement des consultations avec les États membres. Je recommande donc que l'élection des bureaux des Grandes Commissions soit ramenée au printemps, soit six mois avant le début de la nouvelle session de l'Assemblée générale. Cette question, comme d'autres, devra être débattue dans les limites de l'Assemblée générale tout entière, en séance plénière.

Je tiens à souligner qu'il ne s'agit là que d'une partie de la longue liste des mesures éventuelles à prendre. Comme je l'ai dit, certaines des recommandations que j'ai faites peuvent être du ressort de la Première Commission, mais pour d'autres une décision devra absolument être prise par l'Assemblée tout entière.

Je tiens encore à souligner que nous ne voulons pas réformer pour le plaisir de réformer, mais que notre

but est de renforcer l'impact et la crédibilité du travail de la Commission. Le véritable objectif des efforts que nous déployons, notamment pour réduire le nombre de projets de résolution, pour les grouper ou pour leur accorder un format polyvalent, n'est pas de réduire l'importance fondamentale d'un projet de résolution quelconque. Au contraire, ces réformes devraient nous mettre à même de focaliser l'attention et les énergies sur davantage de résultats concrets. Un processus amélioré pouvant aussi ouvrir la voie à des améliorations dans notre travail de fond, je suis optimiste quant aux réformes futures – et je crois que nous avons fait quelques pas dans la bonne direction. D'autres progrès – tant procéduraux que de fond – pourraient suivre sous peu à la suite de nos délibérations.

Je note à cet égard que la Commission a accepté de créer des groupes d'experts sur la téléinformatique dans le contexte de la sécurité des systèmes et sur le sujet des missiles sous tous ses aspects. Qui plus est, la Commission a adopté un projet de résolution sur la création d'un groupe de travail à composition non limitée pour élaborer, à l'intention des États, un instrument international d'identification et de traçage des armes légères.

Cependant, comme tous ceux qui suivent l'évolution au sein de la Commission, je suis troublé par le fait que de profondes divisions persistent parmi nous sur certaines questions très importantes figurant dans l'ordre du jour global relatif à la paix et à la sécurité. Une fois encore, plusieurs projets de résolution ont été adoptés face à une opposition loin d'être négligeable, qui s'est traduite par des votes négatifs ou des abstentions de la part d'un grand nombre d'États. Ces divisions, cependant, ne prouvent pas que notre processus est défaillant. Au contraire, elles symbolisent le travail qui nous attend pour approfondir la coopération et élargir le terrain commun sur lequel nous reposons tous. Selon un proverbe finlandais : un jour nouveau montre une façon nouvelle.

Je terminerai ma déclaration en faisant quelques dernières remarques. Je tiens à exprimer mes sincères félicitations à tous les membres de la Commission pour la coopération qu'ils m'ont apportée tout au long de la session. J'ai été particulièrement impressionné par l'esprit de compromis et par la souplesse dont les délégations ont fait preuve au cours des diverses phases des travaux de la Commission. C'est

certainement un grand honneur pour moi que d'œuvrer avec vous tous. Je remercie également les délégations pour leur pleine coopération et leur plein appui s'agissant d'utiliser efficacement le temps et les installations alloués à la Première Commission.

Qui plus est, d'un total de 46 projets de résolution et de sept projets de décision, la Commission a réussi à en adopter 29 par consensus. Cette issue montre clairement que le travail de toutes les délégations s'est révélé très productif dans les consultations bilatérales et multilatérales tout au long de la session de la Commission.

Avant de terminer mes remarques, je tiens également à exprimer mes félicitations aux membres du Bureau : les trois Vice-Présidents, M. Anouar Ben Youssef, de la Tunisie, M. Suriya Chindawongse, de la Thaïlande, et M. Ionut Suseanu, de la Roumanie; et notre Rapporteur, l'ambassadeur Miguel Carbo, de l'Équateur. Leur sagesse, leur expérience et leurs judicieux avis ont joué un rôle décisif dans la manière dont je me suis acquitté de mes fonctions de Président de cet important organe. Ils sont toujours restés fermement derrière moi tout au long de cet exercice.

Qu'il me soit permis, au nom de la Commission, d'exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuyasu Abe, pour l'appui que lui-même et son personnel m'ont apporté. Au nom de la Commission, je tiens à adresser mes remerciements particuliers au Secrétaire de la Commission, M. Mohammad Sattar, et à tous ses collègues pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de permettre à la Commission de procéder calmement à ses travaux.

Mes sincères félicitations s'adressent également à tous les interprètes, traducteurs, archivistes, attachés de presse et ingénieurs du son qui ont œuvré diligemment derrière la scène afin que les travaux de la Commission puissent être menés à bien.

Enfin, je tiens à remercier les représentants de la société civile qui, cette année encore, ont suivi notre session et qui constituent véritablement une partie indispensable de la communauté de la Première Commission. Ils ont aidé à communiquer les résultats de nos délibérations à un public plus large, et j'ajouterai que, personnellement, je me félicite des conseils qu'ils nous ont prodigués tout au long de nos travaux; j'attends avec intérêt la contribution constructive qu'ils nous apporteront à l'avenir.

La Première Commission se réunira de nouveau l'année prochaine, au début de l'été, afin d'élire son président pour la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

La Première Commission en a maintenant terminé avec ses travaux pour la principale partie de la cinquante-huitième session.

La séance est levée à 17 h 20.